



Carbonate de calcium



Le carbonate de calcium agricole est un amendement minéral. Le carbonate de calcium broyé est régulièrement utilisé pour améliorer la fertilité des sols. Cet amendement calcique est conforme au règlement CE 834/2007 ce qui permet l'utilisation du produit en agriculture biologique (UAB). Contrairement aux amendements calciques ordinaires, le carbonate de calcium améliore la structure du sol et corrige le PH.

Les avantages

- Produit broyé provenant de carrière français
- Amendement adapté aux cultures exigeantes en matière organique
- L'amendement calcaire qui améliore la structure du sol
- Le carbonate de calcium permet de remonter le Ph du sol
- L'humidité du produit est estimée de 4 à 8 %



Granulométrie :

Poudre : inférieur à 0.5 mm

Micro granulé : 0,5 à 2 mm

Granulé : 1 à 3 mm ou 2 à 4 mm

Dose d'emploi :

-
-



Analyse sur brut

Oxyde de calcium (CaO)	52,6 %
Carbonate de calcium (CaCO ₃)	95%



Sac : 25 kg

C/N	8,5
ISMO	0,40



Composition

Carbonate de calcium broyé

* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement UE n° 834/2007